



Garde d'un enfant pour un papa avec des plainte pour violence

Par **momie**, le **21/08/2015 à 16:30**

peut accorder la garde d'un enfant a un papa qui a eu 2 plainte pour violence conjugal (une plainte il y a 3 ans et une il y a 8 mois) et une plainte pour violence sur mineur il y a 3 ans il a beneficier d'un an avec sursis) le jaf serat-il indulgent)